

# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DU 13<sup>E</sup> COLLOQUE  
1<sup>er</sup> avril 2020, Hôtel Delta, Trois-Rivières

---

## RÉFLEXION SUR LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE DU POLICIER CONFRONTÉ AUX ENQUÊTES JUDICIAIRES ET MÉDIATIQUES

### AVANT-MIDI

**9 h 00 :**     **Ouverture :** M. Jacques Painchaud, *v.-p. à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

**9 h 15 :**     **Médias et diffamation : quand les tribunaux civils du Québec et du Canada s'approprient les règles déontologiques du journalisme** (45 min)

**Conférencier :** M. Marc-François Bernier, *professeur titulaire au département de communication de l'Université d'Ottawa*

Le journalisme adhère aux règles déontologiques sur une base volontaire. Cette autorégulation est-elle une imputabilité efficace? Depuis 1994, les tribunaux civils du Québec et du Canada se sont progressivement approprié les règles déontologiques du journalisme quand vient le temps de se prononcer dans des dossiers de diffamation. Pour ce faire, ils ont adopté les notions de « journaliste raisonnable » au Québec, et de « communicateur responsable concernant des questions d'intérêt public » au Canada.

**10 h 00 :**     **Pause-café** (15 min)

**10 h 15 :**     **Caméras portatives et compréhension de l'intervention policière** (45 min)

**Conférenciers :** M<sup>me</sup> Brigitte Poirier, *doctorante en criminologie, Udm* et M. Rémi Boivin, *professeur agrégé à l'école de criminologie de l'Udm et directeur par intérim du Centre international de criminologie comparée*

Adoptées pour améliorer la transparence des services policiers et faciliter les interactions avec la population, les caméras portatives ont pour fonction d'enregistrer les interventions policières. Les images issues de ces appareils ont le potentiel d'être utilisées tant devant les tribunaux et les comités de déontologie (comme éléments de preuves) que dans les médias. Cette présentation portera sur l'interprétation des images de caméras portatives dans un contexte médiatique et ses effets sur la perception de la légitimité des interventions policières, la perception de la crédibilité de l'information et l'engagement du public sur les réseaux sociaux.

**11 h 00 :**     **Pause-café** (15 min)

(Page suivante)

# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DU 13<sup>E</sup> COLLOQUE  
1<sup>er</sup> avril 2020, Hôtel Delta, Trois-Rivières

---

## 11 h 15 : Déontologie, armes impact et médias sociaux - Affaire Charles-Scott Simard (45 min)

**Conférenciers** : M<sup>e</sup> Alexandra Langevin, *DeBlois Avocats*, M. Charles-Scott Simard, *policier au Service de police de la ville de Québec*, M. Jean Grandbois, *Camtech*

Le 26 mars 2015, une manifestation devant l'Assemblée nationale dégénère et le policier Charles-Scott Simard, préposé aux irritants chimiques, du SPVQ muni d'un fusil lanceur projette un irritant chimique en direction des manifestants et un débris de carton atteint le visage d'une manifestante. Un tollé surgit de toutes parts y compris au niveau de la classe politique et ce sera la descente aux enfers pour le policier Simard.

M<sup>e</sup> Alexandra Langevin de l'étude DeBlois Avocats présentera le contexte ainsi que les arguments qui ont amené la Cour du Québec à casser la décision du Comité de déontologie policière qui avait conclu que le policier Simard n'avait pas utilisé son arme avec prudence et discernement.

Le policier Charles-Scott Simard viendra témoigner sur ce qu'il a vécu en lien avec les médias sociaux et des conséquences subies par lui et sa famille.

Enfin, M. Jean Grandbois de la firme Camtech fera une courte présentation du logiciel Faro ayant permis de recréer en trois dimensions la séquence du tir démontrant que le policier Simard ne visait pas la manifestante contrairement à la perception populaire.

## 12 h 00 : Dîner réseautage sur place (Durée de 1 h 30)

(Page suivante)

# CERCLE DES REPRÉSENTANTS DE LA DÉFENSE DES POLICIERS (CRDP)

ORDRE DU JOUR DU 13<sup>E</sup> COLLOQUE  
1<sup>er</sup> avril 2020, Hôtel Delta, Trois-Rivières

---

## APRÈS-MIDI

**13 h 30 :** **Perdre le contrôle, quelques secondes seulement – table ronde** (75 min)

**Panélistes :** M<sup>e</sup> Nadine Touma, *Les Avocats Poupard Dadour Touma et Associés*, M<sup>e</sup> André Fiset, *Cabinet de M<sup>e</sup> André Fiset*, M<sup>e</sup> Marco Gaggino, *Gaggino Avocats*, M. Michel Gagnon, *psychothérapeute à La Vigile*

Témoignage vidéo exclusif du policier s'étant livré à des voies de fait sur le présumé chef des Rock Machines qui venait d'être arrêté et qui se trouvait détenu en cellule au poste. Cette affaire a été judiciairisée devant plusieurs instances. Le déroulement et l'issue des instances criminelle, déontologique et disciplinaire vous seront présentés par les procureurs l'ayant représenté dans le cadre de ces procédures, accompagnés d'un intervenant en santé mentale de La Vigile.

**14 h 45 :** **Pause-café** (15 min)

**15 h 00 :** **Enregistrer une intervention à l'aide du cellulaire personnel : avantage ou inconvénient?** (30 min)

**Conférenciers :** M<sup>e</sup> David Coderre, *Association des policières et policiers provinciaux du Québec* et M<sup>e</sup> Denis Gallant, *Roy Bélanger avocats s.e.n.c.r.l.*

Depuis plusieurs années, les projets pilotes concernant l'utilisation de caméras corporelles se succèdent, sans toutefois être concluants. Dans le cadre de cette conférence, nous effectuerons un survol des enjeux liés à l'enregistrement d'une intervention à l'aide du téléphone cellulaire d'un policier.

**15 h 30 :** **Pause-café** (15 min)

**15 h 45 :** **Programme d'aide aux employés et *debriefing* psychologique en milieu policier** (75 min)

**Panélistes :** M<sup>me</sup> Geneviève Arguin, *DG La Vigile*, M<sup>me</sup> Annie Gendron, *Ph.D., chercheure à l'École nationale de police*, M<sup>me</sup> Cynthia Gilbert, *resp. div. Santé et prévention au travail à la Sûreté du Québec*, M. Alain Brunet *Ph.D., Université McGill, Institut universitaire en santé mentale Douglas*

Les programmes d'aide aux employés (PAE) pour les policiers, sont-ils adéquats? Pouvons-nous faire plus? Réflexion sur les moyens mis en place pour venir en aide aux policières et policiers aux prises avec de la détresse psychologique à la suite d'événements potentiellement traumatiques et survol des projets d'études en cours sur le sujet.

**17 h 00 :** **Fermeture :** M. Jacques Painchaud, *v.-p. à la Discipline et à la déontologie, APPQ*

**« 5 à 7 » :** **Cocktail gracieusement offert par Belairdirect**